Usages de la vulnérabilité en éthique

Depuis une trentaine d'années, la notion de vulnérabilité a pris une place importante dans les politiques sociales nationales et internationales. À titre d'exemples, le Rapport 2015 du Comité international de bioéthique de l'UNESCO intitulé *Le principe du respect de la vulnérabilité humaine et de l'intégrité personnelle* (2013) fait de la reconnaissance de la vulnérabilité humaine une condition du développement et du respect de l'autonomie. L'OCDE, dans ses perspectives, analyses et projections annuelles de 2014 et de 2015, s'intéresse aux vulnérabilités financières. Dans le rapport 2014 du Programme des Nations-Unies pour le développement intitulé *Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*, « la notion de la vulnérabilité humaine vient s'ajouter [...] aux concepts plus anciens, plus classiques et plus paradigmatiques de *développement humain* et de *sécurité humaine* » (voir le texte d'E. Mbonda dans le présent numéro). Enfin, le rapport du 2^e groupe de recherche du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Climate change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability*, utilise le terme « vulnérabilité » 3218 fois tout au long de ses 1820 pages.

D'abord réapproprié par le philosophe conséquentialiste Robert Goodin dans Protecting the Vulnerable au milieu des années 1980, le concept de vulnérabilité est aussi désormais l'un des plus repris en éthique. L'idée centrale de l'immense littérature consacrée à la vulnérabilité est que la notion d'autonomie et les théories du choix rationnel ne suffisent plus au projet démocratique, car elles ne tiennent pas compte des facteurs qui limitent l'exercice de l'autonomie et du choix rationnel des citoyens. C'est pourquoi le concept de vulnérabilité est notamment au coeur des éthiques du care et des éthiques de la responsabilité qui se présentent comme les théories les plus aptes à relever les défis éthiques contemporains impliquant des personnes et des communautés en situation de vulnérabilité ainsi que des êtres non autonomes et non responsables (embryon et foetus, environnement, animaux, générations futures, etc.). Il structure ainsi plusieurs des réflexions en éthique du care, en théorie juridique féministe, en théorie politique du care et en éthique de l'environnement. Ces travaux visent à faire de la vulnérabilité un concept central en éthique. Certains d'entre eux attribuent à la notion de vulnérabilité une signification principalement descriptive qui renvoie à un fait anthropologique ou ontologique. D'autres lui confèrent une connotation axiologique et normative forte. C'est au passage de l'une à l'autre – de la face objective à la face normative de la vulnérabilité – dans différents domaines de pratique et d'intervention, que s'intéressent les auteurs qui contribuent à ce présent numéro de la revue Ethica.

Dany Rondeau Directrice de la revue Ethica